

ALCA NOUVELLE-AQUITAINE
AGENCE LIVRE CINEMA AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS



ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : La Méca, 5 parvis CORTO MALTESE – 33800 BORDEAUX

SIREN 834 315 657

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	1 – 3
Comptes annuels	4 à 17



ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : La Méca, 5 parvis CORTO MALTESE – 33 800 BORDEAUX

SIREN 834 315 657

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association ALCA NOUVELLE-AQUITAINE,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALCA NOUVELLE-AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 pour la première fois à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Ventilation des subventions » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

La note « Etat des provisions » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour l'évaluation du montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite inscrite dans les comptes de l'association. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous nous sommes également assurés que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau Exécutif.



VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 28 mai 2026

Signé par Damien Teste
Le 28 mai 2026



doc_QM
tx_M30k7xrxlBMd

AURÉO

Commissaire aux Comptes

Représentée par Damien TESTÉ



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	52 438	50 883	1 555	3 434	1 879	54.71
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	445 084	334 430	110 654	118 988	8 334	7.00
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	14 925		14 925	14 700	226	1.54
Total II		512 447	385 313	127 134	137 121	9 987	7.28
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 426	900	20 526	6 603	13 923	210.84
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	310 883		310 883	382 132	71 249	18.65
	Charges constatées d'avance (2)	56 992		56 992	64 057	7 065	11.03
	Valeurs mobilières de placement	1 188 309		1 188 309	1 527 649	339 340	22.21
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 127 366		1 127 366	860 379	266 987	31.03
Total III		2 704 976	900	2 704 076	2 840 820	136 744	4.81
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 217 423	386 213	2 831 210	2 977 941	146 731	4.93

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	578 811	578 811		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	511 859	632 723	120 863	19.10
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	17 452	120 863	138 316	114.44
	Situation nette (sous total)	1 108 123	1 090 671	17 452	1.60
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 108 123	1 090 671	17 452	1.60
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	150 998	317 614	166 616	52.46
	Total III	150 998	317 614	166 616	52.46
PROVISIONS	Provisions pour risques	271 681	289 901	18 220	6.28
	Provisions pour charges	563 530	512 796	50 734	9.89
	Total IV	835 211	802 697	32 514	4.05
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	219 007	198 021	20 985	10.60
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	504 827	544 258	39 431	7.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 468	1 468	100.00
	Autres dettes	9 045	22 749	13 704	60.24
	Produits constatés d'avance	4 000	462	3 538	765.05
	Total V	736 878	766 959	30 081	3.92
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 831 210	2 977 941	146 731	4.93

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

732 878

766 496

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1	300	1	676	376	22.41
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	60	925	80	161	19 236	24.00
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	4	451 360	4	675 652	224 292	4.80
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	38	764	45	532	6 768	14.86
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	315	517	191	184	124 334	65.03
Autres produits	28	612	851		27 761	NS
Total I	4	896 479	4	995 056	98 577	1.97
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	1	305 664	1	315 392	9 728	0.74
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	216	672	224	724	8 052	3.58
Salaires et traitements	1	941 101	1	975 030	33 929	1.72
Cotisations sociales	815	745	816	400	656	0.08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34	565	51	480	16 915	32.86
Dotations aux provisions	59	434	152	315	92 881	60.98
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	148	901	247	541	98 640	39.85
Autres charges	365	995	343	162	22 833	6.65
Total II	4	888 077	5	126 045	237 968	4.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	8	402	130	989	139 391	106.41

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	11	282	4	519	6 763	149.65
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	11	282	4	519	6 763	149.65
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	11	282	4	519	6 763	149.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	19	684	126	470	146 154	115.56
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			12	079	12 079	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			5	392	5 392	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			6	687	6 687	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2	232	1	080	1 152	106.64
Total des produits (I+III+V)	4	907 761	5	011 654	103 893	2.07
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4	890 309	5	132 518	242 209	4.72
5. EXCEDENT OU DEFICIT	17	452	120	863	138 316	114.44

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	321	727	286	898	34 829	12.14
Bénévolat						
TOTAL	321	727	286	898	34 829	12.14
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	321	727	286	898	34 829	12.14
Personnel bénévole						
TOTAL	321	727	286	898	34 829	12.14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association est chargée d'accompagner les professionnels des filières au service d'une politique territoriale dynamique et ambitieuse en matière de soutien au livre et à la lecture d'une part, au cinéma et à l'audiovisuel d'autre part, ainsi qu'à toutes missions qui pourraient s'y attacher, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par l'association, son extension ou son développement.

Les ressources de l'association sont essentiellement des subventions publiques.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :

- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
- Règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicables pour la première fois au 1er janvier 2025 (voir note sur le changement de méthode comptable ci-dessous)
- Dispositions spécifiques aux associations applicables du règlement ANC 2018-06

Changement de méthode

Application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel
- la suppression de la technique du transfert de charges
- la création / modification de comptes du plan comptable général
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

Tableau de reclassement des postes N (présentation selon ANC 2022-06) : voir page 22

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	52 438		
Installations générales agencements aménagements divers	102 862		7 927
Matériel de transport	87 355		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	270 412		16 425
Emballages récupérables et divers	21 320		
TOTAL	481 949		24 352
TOTAL GENERAL	534 387		24 352

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			52 438	52 438
Installations générales agencements aménagements divers			110 789	110 789
Matériel de transport			87 355	87 355
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39 897	246 939	246 939
Emballages récupérables et divers		21 320		
TOTAL		61 217	445 083	445 083
TOTAL GENERAL		61 217	497 522	497 522

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		49 004	1 879		50 883
Installations générales agencements aménagements divers		37 812	11 030		48 842
Matériel de transport		76 851	5 740		82 591
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		226 978	15 916	39 897	202 997
Emballages récupérables et divers		21 320		21 320	
TOTAL		362 962	32 686	61 217	334 430
TOTAL GENERAL		411 966	34 565	61 217	385 313
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 879				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 030				
Matériel de transport	5 740				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 916				
TOTAL	32 686				
TOTAL GENERAL	34 565				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	578 811				578 811
Report à nouveau	632 723	120 863-		0	511 859
Excédent ou déficit de l'exercice	120 863-	120 863	17 452		17 452
Situation nette	1 090 671		17 452		1 108 123
TOTAL I	1 090 671		17 452	0	1 108 123

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	512 796	50 734			563 530
Autres provisions pour risques et charges	289 901	7 800	26 020		271 681
TOTAL	802 697	58 534	26 020		835 211

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	12 744	900	12 744		900
TOTAL	12 744	900	12 744		900
TOTAL GENERAL	815 441	59 434	38 764		836 111
Dont dotations et reprises d'exploitation		59 434	38 764		

Provision pour risques et charges : valorisation de l'indemnité de départ à la retraite au 31/12/2025 = 563 530 €

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

- turn over faible

- taux d'actualisation 3 %

- taux de revalorisation des salaires : 2.5%

Autres provisions pour risques et charges : 271 681 €

- Provision autres litiges : 266 047 €

- Provision Chorum 19/20 : 5 634 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	14 925	14 925	
Clients douteux ou litigieux	900	900	
Autres créances clients	20 526	20 526	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 565	2 565	
Divers état et autres collectivités publiques	291 069	291 069	
Débiteurs divers	17 250	17 250	
Charges constatées d'avance	56 992	56 992	
TOTAL	404 226	404 226	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	219 007	219 007		
Personnel et comptes rattachés	173 094	173 094		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	290 682	290 682		
Impôts sur les bénéfices	2 232	2 232		
Autres impôts taxes et assimilés	38 818	38 818		
Autres dettes	9 045	9 045		
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
TOTAL	736 878	736 878		

Etat des créances :

Divers état et autres collectivité publiques : 291 069 €

- 2024 Région : 3 600 €

- 2025 Région : 278 469 €

- 2025 Limoges Métropole : 9 000 €

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immo incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	N/A
Matériels et outillages	Linéaire	N/A
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	293 899
Total	293 899

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 237
Dettes fiscales et sociales	262 527
Total	313 765

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	56 992
Total	56 992
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 000
Total	4 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
2025/SIGNAL FONDS ANCIENS	4 000		
Total	4 000		

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont reprises au compte de résultat. Cette reprise est basée sur le montant de la dotation aux amortissements affectée du coefficient de financement du bien concerné.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
DRAC	704 700
REGION NA	3 661 852
CNC	10 000
RECTORAT	2 500
METROPOLE LIMOGES	18 000
CG33	4 000
BNF	40 000
Total	4 441 052

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Pour les subventions affectées à des actions spécifiques ou attribuées au titre d'une année et dont la notification fait référence à un budget de dépenses et un taux de prise en charge, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention attribuée est enregistrée en fonds dédiés.

Lorsque la notification ne fait pas référence à un budget de dépenses et à un taux de prise en charge, les subventions attribuées au titre d'une année scolaire sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis.

Ainsi, les subventions d'exploitation sont enregistrées sur l'exercice approprié.

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	31
Employés	16
Total	47

Valorisation des contributions volontaires

- Espace de la MECA = 236 596 € TTC

Cette somme comprend toutes les charges d'entretien et de fonctionnement

- Chalet MAURIAC = 17 928 € TTC

Cette somme comprend toutes les charges de fonctionnement, dont la mise à disposition du véhicule et des vélos

- Agents/Chalet MAURIAC : 67 202 €

Cette somme correspond à la mise à disposition de 2 agents

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés*
Subvention d'exploitation	317 614	0	0	315 517	0	0	150 998	150 998
2020 CRNA/LI-CI-AUD/ETUDE FILIERE CINEMA	24 448			24 448			0	0
2021 CRNA/LIVRE/PATRIMOINE ECRIT/VALO	1 664			1 664			0	0
2023 DRAC/TRAN.PAT/PODCAST 2024	43 961			41 864			2 097	2 097
2024 CRNA/EAI/LAAC Poitiers 24-25	8 109			8 109			0	0
2024 CRNA/EAC/DIEL 2024-2025	29 995			29 995			0	0
2024 CRNA/EAC/RET-AT-Auteurs BD 24-25	36 079			36 079			0	0
2024 DRAC/EAC/RET-AT-Auteurs BD 24-25	44 588			44 588			0	0
2024 CRNA/EAC/La piscine 24-25	4 848			4 848			0	0
2024 DRAC/PAT.ECRIT/Signal. fonds anciens	17 539			17 539			0	0
2024 DRAC/PAT.ECRIT/Num et Valorisatio	106 383			106 383			0	0
2025 Num&valo 2025-2027						40 000,00	40 000	40 000
2025 RET/Ateliers/Auteurs 25/26						33 733,00	33 733	33 733
2025 RET/Ateliers/Auteurs 25/26						38 362,00	38 362	38 362
2025 La Piscine 25/26						3 494,00	3 494	3 494
2025 LAAC Poitiers						6 189,00	6 189	6 189
2025 Signal.fonds anciens 25-26 FD 25						20 000,00	20 000	20 000
2025 Signal.fonds anciens 24-25 FD 25 exceptionnels						7 123,00	7 123	7 123
Contribution financière d'autres organismes	0	0	0					
Ressources liées à la générosité du public	0							
TOTAL	317 614	0	0	315 517	0	148 901	150 998	150 998

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à

l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fond dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

* En charges dans le poste "report en fonds dédiés", les dons et legs reçus dans l'exercice ou non utilisés à la clôture

* En produits dans le poste "utilisation des fonds dédiés", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	597	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires (selon le cas)	597
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (en produits exceptionnels)		Reclassées en produits d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)		Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)		Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	
Charges constatées d'avance	56 992	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	56 992
Avances et acomptes sur immobilisations		Regroupés avec les immobilisations en cours	Immobilisations en cours	